



Plan national d'actions en faveur de l'arbre et de la haie associés aux productions agricoles

Contribution du réseau Afac-Agroforesteries

I) PRIORISATION DES ACTIONS DU PLAN

Les administrateurs du réseau Afac-Agroforesteries ont été consultés par questionnaire sur le niveau de priorité qu'ils accordaient aux différentes actions du plan. Le classement obtenu détermine :

→ un **niveau de priorité élevé** pour les actions suivantes :

- **Action 6.10. : Mettre en place des plans de développement durable du bocage et une certification «bois agroforestier géré durablement»**
- **Action 6.6. : Renforcer le mouvement associatif autour d'une seule association nationale**
- **Action 6.2. : Renforcer la place de l'arbre et de la haie dans les dispositifs de formation**
- **Action 6.5. Mettre en place un réseau de conseillers agroforestiers**

→ un **niveau de priorité intermédiaire** pour les actions suivantes :

- Action 6.7. : Sécuriser les relations propriétaires-fermiers
- Action 6.1. : Se doter des moyens de connaissance et de suivi des systèmes agroforestiers
- **Action 6.8. : Conduire des opérations de promotion de l'arbre et de la haie en partenariat avec les agriculteurs et les collectivités**
- Action 6.4. : Mesurer les services économiques rendus par les systèmes agroforestiers

→ un **niveau de priorité plus faible** pour les actions suivantes :

- Action 6.12. : Etudier des leviers fiscaux en faveur des plantations agroforestières
- Action 6.9. : Développer les synergies avec les politiques de signes de qualité
- **Action 6.3. : Simplifier et rendre plus cohérents les dispositifs d'aides**
- Action 6.11. : Favoriser les aménagements agroforestiers dans le cadre des mesures de compensation d'impact et de défrichement

II) ENGAGEMENT DE L'AFAC-AGROFORESTERIES

L'Afac-Agroforesteries souhaite s'investir plus particulièrement dans l'animation ou la mise en oeuvre des actions qui apparaissent en vert dans la liste ci-dessus (notamment au regard de l'expertise dont dispose le réseau Afac-agroforesteries).

III) PROPOSITIONS D'ACTIONS SUPPLEMENTAIRES

L'Afac-Agroforesteries propose de compléter les actions listées dans le rapport « Promotion des systèmes agroforestiers » par les volets suivants :

1) Structurer et animer une cellule permanente de veille, d'échange et de proposition sur les politiques liées à l'arbre (politiques foncières, agricoles, environnementales).

- Sur le principe du groupe de travail « Arbre et PAC » animé en 2011 par le BATA, cette cellule pourrait apporter une expertise en amont de la modification des politiques liées à l'arbre ou de l'élaboration de nouvelles politiques. Cette cellule aurait également un rôle dans le suivi de la mise en œuvre de ces politiques (par exemple pour suivre les évolutions à apporter à la BCAE7). Cette cellule pourrait également travailler sur les politiques d'aménagement foncier, il y a encore des améliorations considérables à apporter à ces procédures (selon la qualité du bureau d'étude environnement, du géomètre remembreur et du conseil général qui suit la procédure, les résultats peuvent être excellents ou catastrophiques).

- En lien avec cette cellule de veille, d'échange et de proposition sur les politiques liées à l'arbre, la future association « Afafac » pourrait-être chargée d'animer une base documentaire en ligne sur la réglementation, les aspects juridiques et fiscaux de l'agroforesterie.

2) Soutenir le développement de la démarche nationale de production de plants d'arbres et d'arbustes d'origine locale (AAOL)

- Faire le lien entre le label « Végétal local » et la réglementation MFR (matériels forestiers de reproduction) avec le Bureau de l'Investissement Forestier du MAAF afin qu'une réflexion soit menée pour permettre à terme la production des espèces indigènes forestières dans le cadre de la traçabilité liée à « Végétal local » pour les plantations champêtres et agroforestières intraparcellaires (en situation de « plein vent »)

- Promouvoir le développement de filières d'approvisionnement en plants d'arbres et arbustes labellisés « Végétal local » pour les plantations champêtres et agroforestières en recommandant l'utilisation de végétaux produits selon ces principes de traçabilité (régions d'origine, règles de récolte et d'élevage).

- Animer et coordonner un réseau de collecteurs de graines d'arbres et arbustes locaux afin de couvrir à terme la totalité des 11 régions d'origine du territoire métropolitain.

- Favoriser les expérimentations qui viendront compléter les contenus des cahiers techniques « Arbres et arbustes locaux » (nouvelles fiches espèces, compléments à apporter aux fiches existantes, retour d'expériences sur les sites de récolte).

- Demander l'éligibilité des Végétaux locaux dans la mesure 23 au même titre que les MFR, ainsi que dans les plantations des marchés de compensation et dans le montage des aides publiques.

- Travailler sur les dimensions économiques et les modèles d'organisation des filières locales AAOL

- Faire en sorte que la recherche se saisisse de la question des hybrides et qu'elle apporte sa contribution dans l'évolution de la réglementation ; notamment pour ce qui concerne les hybrides naturels (érables, frênes...), l'étude de leurs potentiels face aux changements climatiques attendus (phénomènes d'adaptations ou/et de résiliences) ainsi que de leur résistance (avérée ou non) aux ravageurs et aux maladies (cf. chalarose du frêne).

3) S'appuyer les collectivités territoriales pour accompagner la mise en œuvre du plan d'action

Les collectivités territoriales assument une part très importante des politiques de plantation et de gestion des systèmes agroforestiers (en finançant directement les projets, ou par du financement aux structures d'accompagnement et de conseil aux plantations). Les Régions sont maintenant les coordinateurs des financements européens et des mesures du FEADER (dont les mesures agro-environnementales et d'investissements pour l'activité agricole). Elles sont les responsables de l'élaboration des Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique. Les documents d'urbanisme (SCOT, PLU) doivent prendre en compte ces enjeux dans leur élaboration. Le lien fort entre les haies et la protection de l'eau amène certaines agences de l'eau à s'impliquer dans les actions bocagères. Le développement de l'agroforesterie est au croisement de nombreuses problématique (biodiversité,

économie agricole, énergie, paysage, protection de la qualité de l'eau...) et doit donc pouvoir trouver sa place dans des politiques territoriales intégrées.

Il est donc indispensable de s'appuyer sur ces collectivités territoriales pour accompagner la mise en œuvre du plan d'action, en les associant très amont à sa construction pour permettre la cohérence entre toutes les politiques en faveur de l'arbre.

4) Favoriser une politique interministérielle de l'arbre et de la haie

Qui dit prise en compte de la multifonctionnalité de l'arbre champêtre, dit faire valoir sa transversalité dans les différentes politiques des territoires. Politiques qui sont du ressort du MAAF mais aussi du MEDDE. Il est donc indispensable que ce plan d'actions (a minima certaines actions du plan) puisse relever d'un portage et d'une animation interministérielle. Par exemple pour ce qui concerne l'intégration de l'arbre dans les politiques de TVB, les politiques d'urbanisme (cf. obligations inscrites aux SCoT et PLU des collectivités territoriales)..

5) Développer ou renforcer la recherche sur l'agroforesterie

Le rapport fait peu mention d'actions de recherches sur l'agroforesterie. Le bocage est multifonctionnel et doit être intégré dans de nombreuses thématiques (eau, climat, agronomie...). Les thématiques à développer sont notamment :

- associer le bocage et les agroforesteries aux recherches forestières sur le réchauffement climatique (car ce n'est pas le cas actuellement) : résilience, diversité génétique, carbones, résistance aux pathogènes, ...
- associer le bocage et les agroforesteries aux recherches sur l'agroécologie.
- favoriser des programmes de recherche sur les enjeux suivants liés aux arbres champêtres et systèmes agroforestiers : eau, érosion de sol, biodiversité, paysage, ...

6) Relier le plan d'action aux dynamiques européennes

- En lien avec l'Euraf, recenser les avancées en matière d'agroforesteries dans les différents pays d'Europe et faciliter la divulgation des actions conduites chez nos voisins européens (parangonnage)

IV) COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS CONCERNANT LES ACTIONS DU RAPPORT

Les commentaires et recommandations suivantes ont été apportés :

Action 6.1. du rapport : Se doter des moyens de connaissance et de suivi des systèmes agroforestiers

- Intégrer des statistiques sur la disparition, la régression qualitative des systèmes agroforestiers (ne pas mesurer uniquement les nouvelles plantations).
- Ce travail est jugé comme relevant des compétences de structures telles que l'IGN. Il est souhaitable en revanche que l'Afac soit présente dans le comité de pilotage de ce travail pour bien poser la définition de ce qui doit être suivi (être associé au travail réalisé et émettre un avis technique/ politique en amont et aval, participer au développement d'un outil de suivi/calcul, définir des protocoles standardisés, les mettre à disposition voire former les gens à les utiliser).
- Lien à faire avec la base de données agroforesterie en cours d'élaboration au sein du RMT, les déclarations des agriculteurs dans le cadre de la BCAE 7 et les observatoires régionaux.

Action 6.2. : Renforcer la place de l'arbre et de la haie dans les dispositifs de formation

- Les dispositifs de formation sont à mettre en place à TOUS les niveaux : primaires, enseignement secondaire, formation diplômantes (avec une priorité sur la formation agricole), formation pour adultes,

CNFPT...

- La problématique de l'arbre doit être abordée de manière transversale.
- Il est très important d'intégrer un temps de formation sur l'arbre et la haie dans les stages d'installation des futurs jeunes agriculteurs.
- Les formations inscrite dans un programme officiel peuvent ensuite se réaliser en partenariat avec les structures d'animation locales.

Action 6.3.: Simplifier et rendre plus cohérents les dispositifs d'aides

- Les aides doivent être pertinentes et adaptées au terrain et à des bocages variés, typiques et locaux. Pour ce faire, la consultation d'un réseau national d'opérateurs de terrains tel que l'Afac-Agroforesteries est indispensable. Ces retours sont essentiels pour voir ce qui marche ou pas dans les aides (cf BCAE7 et MAET)
- Prévoir une veille consultative sur tous les éléments réglementaires et dispositifs en cours et à venir.
- Prévoir d'organiser des groupes régionaux de veille consultative sur ces sujets (cf. structuration régionale très intéressante en Bretagne, en Pays de la Loire) – cette organisation à l'échelle régionale est cohérente avec la régionalisation des régimes d'aides.
- Implication très fortement souhaitable de l'Afac dans la mise en œuvre de cette action (participation voir co-animation de la cellule de veille/ suivi / proposition sur les politiques de l'arbre).

Action 6.4 : Mesurer les services économiques rendus par les systèmes agroforestiers

- Il est jugé très important de développer la connaissance de la performance économique des arbres comme argument de développement (Pour convaincre de l'utilité des plantations, il faut construire un discours économique à moyen terme. Les investissements que l'on doit consentir sur le long terme sur les seules valeurs écologiques ont peu d'écho à ce jour auprès des décideurs et du monde agricole en particulier...)
- C'est une action prioritaire, mais plutôt de l'ordre de la recherche. L'Afac doit faire partie du groupe de travail national, certains territoires pouvant être territoires de recherche. Les projets de type CASDAR sont pertinents en ce sens. Mais ils excluent les structures fragiles de terrains de type associations (qui n'ont pas d'autofinancement, ce qui les excluent des casdar). Essayer de rétablir ce déséquilibre pour que recherche et opérateurs de terrain travaillent efficacement main dans la main.
- L'Afac peut participer à de projets en ce sens, mais elle ne peut prétendre mesurer et estimer précisément ces services. Ce sont des analyses complexes, dans des lieux et situations diverses qui permettront d'évaluer spécifiquement ces services.

Action 6.5. Mettre en place un réseau de conseillers agroforestiers

- Il est souligné qu'il manque encore énormément de conseillers agroforestiers. Ex : des conseillers de l'Auvergne interviennent en Rhône-Alpes et dans le Limousin pour pallier à ce manque.
- Attention à avoir un cadre cohérent d'évaluation de la compétence de ce métier (arbre, agriculture, environnement, animation...).
- Veiller à ce que la mise en place de ce réseau de conseillers ne nuise pas aux postes dans les structures locales déjà existantes et qui regroupent la majorité de ces conseillers actuellement
- Le rôle central que doit jouer l'Afac dans l'animation de ce réseau de conseillers est mis en avant. (L'Afac ou la future structure doit être chef de file sur cette question. L'APCA ou le CNPF n'ont pas de légitimité à animer seuls cette action, vu le nombre de conseillers existants hors de ces structures).
- Favoriser la démarche de VAE (validation des acquis) chez ces conseillers.

- Action 6.6. : Renforcer le mouvement associatif autour d'une seule association nationale

- Il est suggéré de reconnaître la mission d'intérêt général de la nouvelle structure sans délais.
- La plupart des réponses jugent que l'opération de rapprochement en cours est indispensable et qu'il faut la mener à son terme pour ne pas diviser les forces agroforestières encore trop peu nombreuses.
- Il est proposé de concentrer les moyens de la future structure (organisationnel, financier, juridique,...) sur l'existant (le bocage, les vergers) et ce qui se plante le plus; des haies.

- L'importance de prendre en compte toutes les formes d'arbres des territoires ruraux et de ne pas limiter l'objet de la future structure à « l'arbre agricole » est mise en avant.

- Action 6.7. Sécuriser les relations propriétaires-fermiers

- Ces contraintes ne sont pas potentiellement le plus grand frein à l'installation des systèmes agroforestiers.

- Cependant cette question reste intéressante à travailler si elle est étendue à l'ensemble des problèmes juridiques et règlementaires liées à la propriété (exemple : plantations en limite de propriété et us et coutumes locales).

- Les membres du réseau Afac-Agroforesteries peuvent apporter un état des lieux des difficultés locales rencontrées.

- Action 6.8. Conduire des opérations de promotion de l'arbre et de la haie en partenariat avec les agriculteurs et les collectivités

- L'organisation d'une manifestation d'ampleur nationale n'est pas identifiée comme prioritaire au vu des autres enjeux si cette manifestation relève à proprement parlé de la « promotion ». Plutôt que par une manifestation nationale, cette promotion de l'arbre et de la haie pourrait être appuyée sur le dynamisme des opérateurs locaux qui ont déjà développé sur leur territoire des animations en cohérence avec leur programme d'actions.

- En revanche, il semble essentiel de soutenir l'échange et le transfert de savoirs, techniques, et bonnes pratiques concernant l'arbre et la haie. A cet égard, une manifestation technique nationale (décentralisée dans un territoire d'accueil) tous les deux ans est fondamentale et participe – en définitive - à la promotion de l'arbre et de la haie. C'est la raison d'être des « Rencontres nationales Arbres et Haies Champêtres » organisées tous les deux ans par l'Afac-agroforesteries, démarche qui demande à être poursuivie, avec le concours des Ministères de l'agriculture et de l'écologie.

- Action 6.9. Développer les synergies avec les politiques de signes de qualité

- Cette action est intéressante pour une cohérence entre les différentes politiques. Des marques ou labels ont déjà intégrés cette démarche comme les « Fermiers de Loué » en Sarthe, « le poulet de Janzé » en 35... C'est un levier de travail positif avec la profession agricole.

- Cependant, cette image positive pour le consommateur a déjà été largement détournée par des grands groupes qui utilisent cette image pour leur marketing sans réelle intégration dans des cahiers des charges et donc les systèmes de production (exemple de Mcdonalds qui vend l'image de « la vache normande dans son pré planté de pommiers et entouré de bocage »). Bien faire attention à dépasser cette utilisation uniquement marketing !

- Action 6.10. : Mettre en place des plans de développement durable du bocage et une certification «bois agroforestier géré durablement»

- Le développement de la valorisation économique du bocage est au cœur de sa préservation et de sa reconstitution. Pour les acteurs de l'arbre, il s'agit d'une action prioritaire et urgente. Le développement des très grosses chaudières en co-génération très consommateur de bois commence à menacer la pérennité du bocage aussi sûrement que les pelleteuses des années 80.

- Si le bois n'est pas certifié durable avec une démarche reconnue, dans très peu de temps les collectivités ne pourront plus l'acheter dans le cadre de mise en place de filière locale.

- Cependant, la certification à envisager doit avoir une ambition supérieure à PEFC, dans l'intégration d'un cahier des charges de bonne gestion et dans le suivi d'indicateurs de résultats vérifiables. Il doit aussi être participatif entre producteurs et consommateurs (label SPG, système participatif de garantie), ce qui permettra de prendre en compte au mieux les attentes et demandes de ces derniers.

- Imaginer un label spécifique au bocage participerait par ailleurs activement à la promotion de l'arbre agricole en reconnaissant officiellement les services qu'il rend.

- Le plan de gestion durable est un des premiers outils nécessaires dans cette objectif mais pas suffisant dans un process de certification de gestion durable du bocage.

- Action 6.11. Favoriser les aménagements agroforestiers dans le cadre des mesures de compensation d'impact et de défrichement

- Le boisement forestier compensateur n'est effectivement pas la seule alternative. Le boisement linéaire doit être défendu et prendre la forme de corridors entre des massifs boisés conservés, des zones humides Ils peuvent dans de nombreux cas avoir plus d'intérêts écologiques qu'un boisement d'accrue ou qu'une plantation monospécifique, en créant des corridors inexistantes. Il est intéressant d'ouvrir cette possibilité en l'étudiant ensuite au cas par cas dans son application.

- Par ailleurs dans des opérations d'aménagements d'envergure, cette solution permettrait de faire accepter les opérations souvent perçues comme une double peine par les agriculteurs : doublement consommateurs de surfaces agricoles, pour le projet et pour la compensation forestière.

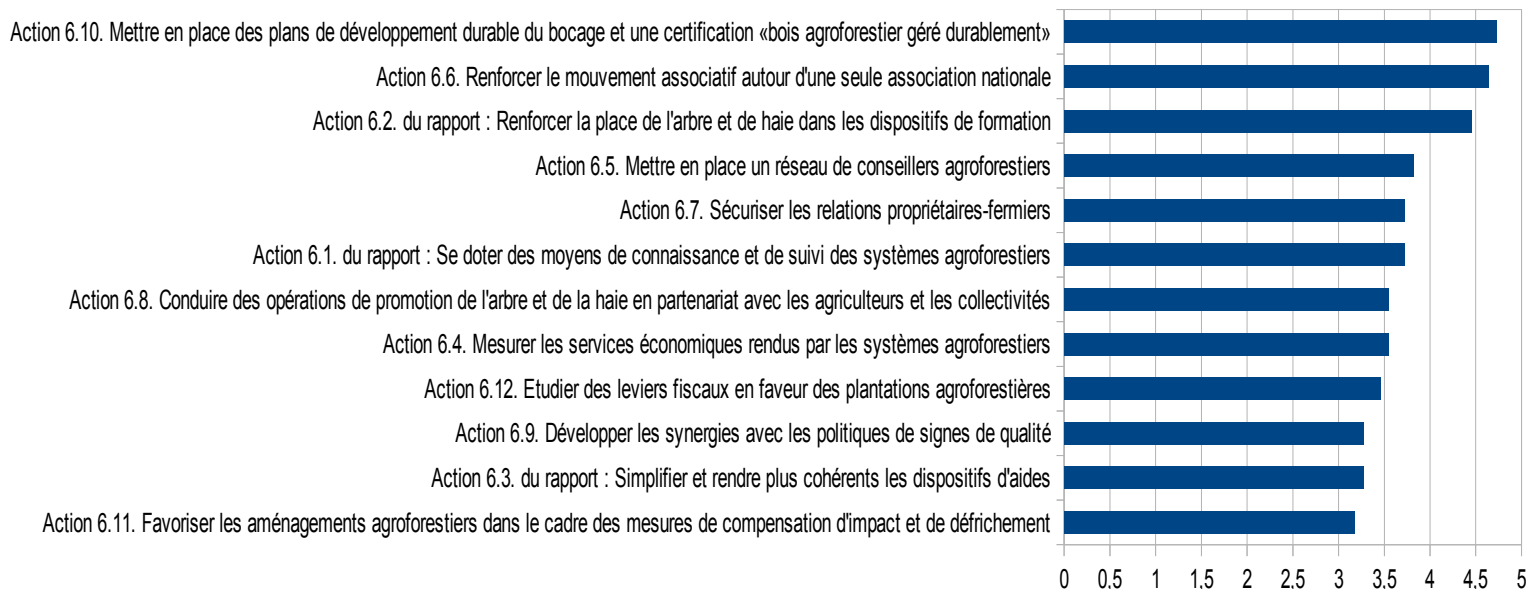
- Action 6.12. Etudier des leviers fiscaux en faveur des plantations agroforestières

- Les dispositifs déjà existants dans ce domaine et les moyens à mettre en place pour les rendre effectifs sont souvent peu intéressants financièrement pour être mis en place (exemple de l'exonération qui existait sur les zones humides).

- De nombreuses pistes sont à explorer et développer avant de négocier cette proposition.

Annexe : résultats du questionnaire envoyé aux administrateurs

Le réseau Afac-agroforesteries identifie comme prioritaires les actions suivantes du Plan d'action (classement par ordre croissant de priorisation) :



Le réseau Afac-agroforesteries pense avoir les compétences requises et l'expertise pour contribuer à animer et participer à la mise en oeuvre des actions suivantes du Plan d'action (classement par ordre croissant de priorisation) :

